



Vous êtes libérés de toute obligation professionnelle, habitez Huelgoat et voulez vous impliquer dans la vie de la commune ?

Devenez membre du Comité des Anciens !

Déposez votre dossier de candidature à l'accueil de la mairie
au plus tard le 16 Octobre 2026



HUELGOAT
An uhelgoat



Mairie de Huelgoat - mairie-huelgoat.fr

Inutiles, déclassés, en limite de péremption et -insulte suprême- boomers. Et bien à Huelgoat, nous avons décidé de faire mentir ces qualificatifs en profitant des talents et expériences des anciens !

La commune de Huelgoat propose aux personnes libérées de leurs obligations professionnelles de mettre en place un comité dont les travaux, avis et études permettront d'éclairer le Conseil Municipal dans ses décisions. Ces travaux peuvent être suggérés par le Conseil Municipal ou venir du comité.

Le comité se compose de personnes volontaires, disponibles et engagées.

Le comité est neutre du point de vue politique, philosophique et religieux. La fonction est totalement désintéressée : pas d'avantages financiers ou de privilèges, uniquement la participation au bien commun.

Ce n'est pas un organe décisionnel. Les avis, voire les études de certains projets, peuvent faciliter les décisions et projets du Conseil Municipal. Il est aussi une interface entre la population et les élus, et peut informer la population de l'avancée de ses travaux. La périodicité des réunions est fixée en accord avec les besoins de la municipalité avec la présence d'un élu référent selon le sujet. Les réunions font l'objet de rapports au conseil municipal.

Si cet engagement vous tente, vous pouvez remplir ce dossier (également disponible à l'accueil de la mairie) et le déposer lors de la première réunion qui aura lieu le mercredi 21 octobre à 18 heures, salle des mariages à la mairie. Cette rencontre est programmée pour faire connaissance, et poser les objectifs et le cadre du comité (signature de la charte, règlement intérieur, partage des connaissances et compétences etc.).



Fiche de candidature

Seuls les habitants de Huelgoat libres de tout engagement professionnel peuvent candidater.

Nom

Prénom

Adresse

.....

Téléphone

Mail

déclare être candidat(e) pour intégrer le Comité des Anciens de Huelgoat pour l'année 2026-2027.

Mes motivations, aspirations, intérêt pour un sujet particulier, etc. : *facultatif*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Fait à le

Signature



Autorisation d'exploitation de l'image

Je soussigné(e)

Adresse

0 Autorise la collectivité à capter, diffuser, reproduire et communiquer ma voix ainsi que les photographies et les vidéos fixées à l'occasion des événements organisés dans le cadre du Comité des Anciens pour les besoins de la communication externe ; ceci, selon les supports suivants : site internet de la mairie, application Illiwap mairie, page Facebook 'Mairie de Huelgoat' et bulletin municipal. Les supports ainsi créés seront conservés pour un intérêt historique.

La collectivité s'interdit expressément de procéder à une exploitation de l'image/voix susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la dignité de ma personne, ou tout autre exploitation préjudiciable.

En cas de désaccord ou l'absence de signature de cette autorisation, la collectivité s'interdit également d'exploiter mon image aux fins mentionnées à la présente autorisation.

Je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits liés aux présentes.

Fait à le

Signature

Vos données sont collectées et conservées par la mairie en sa qualité de responsable de traitement. Seule la mairie y a accès. Vous disposez de droits sur vos données dont le droit de retirer votre consentement à tout moment. Pour exercer ces droits, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la mairie. Pour en savoir plus sur vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la mairie.



Charte du Comité

L'engagement dans le Comité des Anciens implique pour chaque membre :

- Le devoir de réserve, la discrétion et le respect de la parole ou opinion des autres.
- Le désintéressement : les membres du Comité des anciens ne tirent aucun bénéfice ni privilège de leur implication.
- L'apolitisme (ce qui exclut de fait les conseillers élus), la neutralité religieuse et philosophique.
- La recherche du bien commun des habitants de la commune.

Le comité est un organe consultatif qui ne peut en aucun cas imposer une décision ou se comporter en contre-pouvoir vis-à-vis de la municipalité qui l'a mis en place. Ses interventions sont limitées aux affaires de la commune.

Un règlement intérieur sera rédigé par un groupe de travail et soumis à l'approbation de la Municipalité.

Je m'engage à participer au Comité des Anciens et à respecter sa Charte.

Fait à le

Signature